

LE BUDGET 2017 DU DÉPARTEMENT

« Dans un contexte économique difficile, il faut plus que jamais investir pour soutenir l'activité des entreprises, la création de richesses et l'emploi. Cette année encore, je proposerai au Conseil départemental d'investir plus de 63 M€ dans l'économie locale.

Mais il faut également être attentif aux ménages et veiller à ne pas les accabler avec des augmentations d'impôts. C'est pourquoi, pour la 5^e année consécutive, je propose de ne pas augmenter l'impôt.

Un regret toutefois : que l'État se défaisse trop lourdement sur les départements et les prive ainsi de leur capacité d'investissement pour soutenir plus fortement encore le développement économique nécessaire aux territoires.

Ainsi, les allocations individuelles de solidarité (autonomie des personnes âgées, RSA, handicap). Elles relèvent de la solidarité nationale et devraient, en tant que telles, être financées par l'État. Or, il n'en prend à sa charge que 51%. Le reste est à la charge du Conseil départemental et c'est autant qu'il ne peut investir sur son territoire. »

Michel PÉLIEU
Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées



■ LES GRANDES AXES

- Un choix politique fort : pas d'augmentation du taux de la fiscalité pour la 5e année de suite.
- Poursuite de la politique d'investissements pour soutenir l'économie locale et l'emploi.
- Maintien d'une dette saine.

■ EN CHIFFRES

Budget total : 375,6 M€
dont action sociale : 167,9 M€

Investissements sur le territoire : 63 M€, dont
→ Entretien et rénovation des routes : 23 M€
→ Aides aux collectivités : 14 M€
→ Travaux sur les bâtiments (collèges, maisons de la solidarité...) : 12 M€
→ Très Haut Débit : 1,5 M€

Emprunt limité : 15 M€

■ NOUVELLE BAISSÉ DE L'AIDE DE L'ÉTAT

- Dotation générale de fonctionnement : 50,8 M€, soit - 3,6 M€ par rapport à 2016, - 28,3 M€ cumulés entre 2013 et 2017.
- Les Allocations individuelles de solidarité, dont les niveaux sont fixés par l'État, ne sont couvertes par lui qu'à hauteur de 44,3 M€. Le financement des 42,7 M€ restants est à la charge du Département. Cette charge était de 26 M€ en 2014, 34 M€ en 2015, 35,2 M€ en 2016.

En détail :

- allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 47 M€ (2016 : 43,2 M€)
- revenu de solidarité active (RSA) : 32,3 M€ (2016 : 30,4 M€)
- prestation de compensation du handicap (PCH) : 7,6 M€ (2016 : 7,6 M€).

CONTACT PRESSE :

Yvon LE GALL, Directeur de la communication
Tél. : 05 62 56 78 72 - yvon.legall@ha-py.f

